



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-04146**

DE : **M. MANLY (NANAIMO-LADYSMITH)**

DATE : **LE 5 JUIN 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'honorable Catherine McKenna**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pollution environnementale

TRADUCTION

RÉPONSE

La pollution plastique est un problème mondial qui requiert une prise de mesures immédiates. Moins de 9 % des déchets de plastique du Canada sont recyclés chaque année; le reste aboutit dans des sites d'enfouissement ou des installations de valorisation énergétique, ou s'incruste dans l'environnement sous forme de déchets. Les plastiques à usage unique ou à courte durée de vie sont particulièrement préoccupants, puisque leur potentiel de réutilisation et de recyclage est limité et que ce sont les objets les plus couramment trouvés sur nos rivages. Tel que présenté ci-après, le gouvernement du Canada a adopté une approche à volets multiples pour s'attaquer à la pollution plastique.

Le Canada a parrainé l'élaboration de la Charte sur les plastiques dans les océans (https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/pollution-waste/ocean-plastics/Charte%20sur%20les%20plastiques%20dans%20les%20océans_FR.pdf) lors de sa présidence du G7 en 2018. Jusqu'à présent, 21 gouvernements et plus de 60 entreprises et organisations ont signé la Charte. Les signataires de la Charte s'engagent à adopter une approche plus durable pour produire, utiliser et gérer les plastiques et à réduire les déchets de plastique et les déchets marins. La Charte comporte des cibles pour travailler avec l'industrie à l'égard d'une cible de 100 % de produits de plastique réutilisables et recyclables d'ici 2030, ou récupérables là où des solutions de rechange viables

ne seront pas en place. Le gouvernement du Canada a injecté 100 millions de dollars pour aider les pays en développement à gérer les déchets de plastique.

En novembre 2018, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé une stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique (https://www.ccme.ca/files/Resources/fr_waste/fr_plastics/STRAT%20GIE%20VISANT%20L%20e2%80%99ATTEINTE%20DE%20Z%20c3%89RO%20D%20c3%89CHET%20DE%20PLASTIQUE.pdf). La Stratégie décrit les mesures générales à prendre pour améliorer la conception des produits, assurer l'utilisation responsable et le recyclage des plastiques à usage unique et l'accroissement des systèmes de collecte et de recyclage. La première phase d'un Plan d'action (https://www.ccme.ca/files/Resources/fr_waste/fr_plastics/1590_CCME%20Canada-wide%20Action%20Plan%20on%20Zero%20Plastic%20Waste%20_FR_June%202017-19.pdf) pour mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne a été approuvée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) lors de leur réunion annuelle qui s'est tenue le 27 juin 2019 à Halifax, en Nouvelle-Écosse. La phase II du Plan d'action portera sur les dossiers de la pollution plastique d'origine terrestre et aquatique, de l'amélioration de notre compréhension scientifique des enjeux liés aux plastiques dans l'environnement et de l'accroissement du nombre d'outils à notre disposition pour nous attaquer à la pollution plastique. La phase II comprendra également des mesures pour habiliter les Canadiens à réduire les déchets de plastique dans leurs vies quotidiennes, à accroître leur participation aux programmes de recyclage existants ou à participer à des initiatives communautaires. Elle sera soumise à l'approbation des ministres du CCME à l'été 2020.

Pour appuyer la Stratégie du CCME, le premier ministre a annoncé (<https://pm.gc.ca/eng/news/2019/06/10/canada-ban-harmful-single-use-plastics-and-hold-companies-responsible-plastic-waste>) le 10 juin dernier que le gouvernement du Canada prend des mesures importantes pour réduire les déchets de plastique et la pollution plastique. En particulier, il interdira les plastiques à usage unique qui nuisent à l'environnement dès 2021, lorsque les preuves scientifiques et les circonstances le justifient. Dans le cadre du processus, Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada effectuent une évaluation scientifique de la pollution plastique, qui sera rendu public afin de recueillir des commentaires. Le gouvernement du Canada travaillera également avec les provinces et les territoires à rendre les producteurs responsables des déchets de plastiques générés par leurs produits et à prendre d'autres mesures pour réduire la pollution causée par les produits et les emballages de plastique. D'autres mesures réglementaires pourraient être prises, comme l'établissement d'exigences visant les produits (p. ex. le contenu en matières recyclées) et l'amélioration de la conception pour veiller à ce que les produits puissent être recyclés ou réparés. De plus, le gouvernement du Canada collaborera avec les provinces et les territoires pour établir des normes et des cibles destinées aux entreprises qui fabriquent des produits en plastique ou vendent des articles emballés dans du plastique, afin qu'elles deviennent responsables de leurs déchets de plastique.

Les ministères fédéraux ont mis en œuvre ou travaillent à mettre en œuvre des mesures concrètes pour aider à réduire les déchets de plastiques. Voici ce qu'ils font :

- Réaliser les travaux fondamentaux de collecte de données et d'analyse requis pour éclairer ses politiques et surveiller les progrès et l'efficacité du Canada dans la réduction des déchets de plastique au fil du temps. Dans le même ordre d'idée, ECCC a chargé Deloitte de réaliser une Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada (http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-366-1-2019-fra.pdf) pour jeter la lumière sur la chaîne de valeur des plastiques au Canada. L'étude a été publiée au printemps 2019.
- Élaborer le Programme scientifique canadien sur les plastiques (PSCP), qui présente les possibilités de recherche actuelles et futures qui renforceront la base de données probantes sur les plastiques pour la prise de décisions. Les domaines prioritaires du Programme, qui couvrent l'ensemble du cycle de vie des plastiques, sont les suivants : détection des plastiques dans l'environnement; compréhension et atténuation des répercussions sur la faune, la santé humaine et l'environnement; et promotion de la production écologique, du recyclage et de la récupération des matières plastiques pour soutenir le développement d'une économie circulaire pour les plastiques.
- Détourner au moins 75 % des déchets de plastique produits par les activités fédérales d'ici 2030, y compris par la réduction des plastiques à usage unique lors des réunions et des événements et par l'approvisionnement écologique.
- S'engager à fournir 10 millions de dollars pour soutenir les défis canadiens pour l'innovation dans les plastiques, qui encouragent les petites et moyennes entreprises canadiennes à élaborer des solutions novatrices à certains des problèmes les plus urgents causés par les plastiques, comme de meilleures solutions de rechange aux plastiques à usage unique et aux emballages traditionnels, un meilleur triage des matières plastiques aux fins de recyclage et l'enlèvement de déchets marins présents dans les océans.
- Le gouvernement aidera les collectivités, les entreprises et les particuliers à déployer des solutions pour réduire la pollution plastique, en particulier des initiatives de lutte contre les engins de pêche fantômes, afin d'éviter que cette pollution ne se dégrade en microplastiques et de réduire les répercussions sur les espèces et les écosystèmes. Ces solutions comprennent des activités de prévention communautaire, de nettoyage et de surveillance scientifique.
- Le soutien d'initiatives visant à influencer sur la demande des consommateurs stimule l'adoption de comportements plus responsables et de pratiques plus écologiques de gestion des déchets. Plus récemment, le gouvernement du Canada a contribué à un projet conjoint mené par la revue Canadian Geographic, le Conseil du recyclage de l'Ontario et Strut Creative, qui ont lancé le site 10 000 changements (<https://10000changes.ca/fr/>) afin d'aider les Canadiens et les entreprises

à comprendre le problème de la pollution plastique et à trouver des moyens de réduire leur empreinte écologique.

Enfin, en 2020, Canada sera l'hôte du quatrième Forum mondial de l'économie circulaire (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2019/06/le-canada-sera-lhote-du-forum-mondial-de-leconomie-circulaire-2020.html>). Le Forum mondial de l'économie circulaire est un forum international qui permet à divers chefs de file du monde des affaires, décideurs et experts de présenter les meilleures solutions au monde en matière d'économie circulaire afin de déterminer et de rendre accessibles des solutions qui pourraient favoriser la transition vers une économie circulaire. Le Forum mondial de l'économie circulaire de 2020 sera le premier à se tenir en Amérique du Nord et devrait rejoindre un auditoire entièrement nouveau de producteurs, de consommateurs et de décideurs.

Les initiatives continueront d'évoluer tant que le gouvernement fédéral travaillera avec d'autres gouvernements, l'industrie, des intervenants non gouvernementaux et le public à faire la promotion et à mettre en œuvre des mesures pour lutter contre les déchets de plastique et les déchets marins au Canada et à l'échelle de la planète.